



# Le Ferréolien

Bulletin Municipal Septembre 2012

Spécial révision PLU

Vous trouverez ci-dessous, une invitation à venir en Mairie consulter les documents relatifs à l'élaboration de notre PLU. N'hésitez pas à mettre par écrit, si vous le désirez, toute forme d'observation, ou avis qui vous semblerait d'intérêt général.

Le Maire, Françoise GOSSARE

## REVISION DU PLU CONCERTATION PUBLIQUE

La présente exposition publique a pour objectif de présenter les principales évolutions du projet de PLU depuis la réunion publique organisée le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Depuis décembre 2011, la commune a organisé de nombreuses réunions d'associations avec l'ensemble des services de l'Etat.

Une problématique importante a été soulevée par l'Etat à la lecture du plan de zonage ; les hameaux de la Haute Beauce, des Sources et des Sablons étaient classés en zone UG. Si notre interprétation était de considérer que l'ensemble des hameaux est viabilisé et urbanisé d'où ce classement en zone Urbaine, **l'Etat s'est opposé** à ce zonage compte tenu de la réglementation en vigueur concernant la protection des massifs forestiers de plus de 100ha.

L'Etat nous a donc imposé de limiter les zones urbaines sur notre territoire et de définir **des Secteurs Urbains Constitués (SUC)** pour ces hameaux. La méthode dictée par la préfecture des Yvelines a consisté à relier les angles extérieurs des constructions existantes pour identifier les secteurs qui peuvent être classés en Secteur Urbain Constitué. Au-delà de la limite de ces Secteurs Urbains Constitués, toute nouvelle construction est proscrite. Néanmoins à l'intérieur de la lisière forestière, les extensions limitées des constructions existantes peuvent être autorisées.

C'est cette démarche qui vous est présentée à travers ce nouveau plan de zonage où une partie seulement de ces hameaux peut être classée en Secteur Urbain Constitué et donc en zone UG.

Cette exposition présente ces modifications graphiques et réglementaires du projet de PLU.

**Les panneaux seront exposés en mairie du 6 octobre au 19 octobre 2012 où un registre sera à votre disposition pour nous faire part de vos remarques.**

**La mairie sera ouverte le lundi et vendredi matin ainsi que le mercredi après-midi.**

**Deux ouvertures exceptionnelles sont programmées**

**les Samedis 6 et 13 octobre de 10 heures à 12 heures.**

A l'issue de cette exposition publique, le Conseil Municipal délibérera pour arrêter le projet de PLU. C'est au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 que ce projet de PLU sera soumis à enquête publique.

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « [mairie-saint-forget@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-forget@wanadoo.fr) » site internet: « [www.saint-forget.fr](http://www.saint-forget.fr) »